YERRES

Secrétariat Général
N° tél. : 01. 69.49.76.21
N/Réf. : NDA/ED/LH

ARRETE N° 98/17
SERIE A

OBJET : Arrêté municipal portant autorisation d'un commerce non sédentaire :
M. HUMILIER

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-28,

VU la délibération du conseil municipal en date du 17 mars 1997 fixant les tarifs de droits de stationnement des commerces non sédentaires,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale d'autoriser le stationnement sur la voie publique et de le réglementer dans l'intérêt de la commodité et de la sécurité de la circulation,

A R R E T E

Article 1er : Monsieur HUMILIER, domicilié au Pré Saint Gervais (93310) 7, place du Général Leclerc inscrit au Registre du Commerce de Bobigny sous le n° A 414 275 404 - 97 A 016 93, est autorisé à exercer son commerce de vente de toutes viandes rôties, sur le domaine public aux emplacements suivants :

- rue Pierre de Coubertin (devant le magasin Leader Price) le vendredi après-midi de 16 h à 20 h

Article 2 : Cette autorisation est valable jusqu'au 31 décembre 1998 sous réserve que M. HUMILIER laisse son emplacement en constant état de propreté et fasse son affaire du ramassage des résidus et déchets résultant de son activité.

Article 3 : La présente autorisation est accordée moyennant le paiement des tarifs en vigueur de droits de stationnement des commerces non sédentaires.

Article 4 : Elle sera révocable à tout moment si l'intérêt de la voirie, de l'ordre public ou de la circulation l'exige ou si le permissionnaire ne se conforme pas aux conditions précitées notamment.

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

Article 5 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et ampliation sera transmise à :
- Madame le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement d'Evry
- Madame le Trésorier Principal de Brunoy
- Monsieur le Commissaire de Brunoy
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- l'intéressé

Fait à Yerres, le 28 janvier 1998

Le Député-Maire,

MAIRIE D'YE... (ESSONNE)

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE
29 JAN. 1998
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

227